



UNITE DE CONTRÔLE BUDGETAIRE DU MINISTERE DE LA  
PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES CHARGE  
DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL  
ET  
DU MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
PRIVES, DU COMMERCE, DU TOURISME ET DE L'INDUSTRIE



DNB 0714/MBCP/SG/DGBFIP/UCBMPPMECEN et MPIPCTI

## ATTESTATION DE CONFORMITE

En application des dispositions du décret n°0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015 portant création et attributions de la DGBFIP, il m'a été soumis les pièces justificatives de l'usage de la subvention de fonctionnement d'un montant de **huit cent soixante millions de francs CFA (860.000.000 FCFA)** accordée à l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon au titre de l'exercice budgétaire 2016, en vue de la délivrance d'une attestation de conformité.

Au terme de l'examen des éléments constitutifs de son utilisation, il apparait que l'utilisation des huit cent soixante millions de francs CFA (860.000.000 FCFA) a été justifiée, et qu'aucune anomalie significative n'a été relevée pour remettre en cause son usage.

Aussi, la situation nette de la subvention de fonctionnement attribuée en 2016 peut-elle se résumer comme suit :

Subvention accordée (FCFA)	Ressources propres	Utilisation justifiée (FCFA)	Disponible
860.000.000 F	5.838.106 F	857.691.819 F	8.146.287 F

Fait à Libreville, le 13 SEP. 2017

P. Le Directeur Général  
P.O. Le Directeur Général Adjoint

Edith KOMBILA



MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET  
DES FINANCES PUBLIQUES

UNITE DE CONTRÔLE BUDGETAIRE DU MINISTERE  
DU COMMERCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

N° 000888 /MBCP/SG/DGBFIP/UCBMCPMEPMI



## ATTESTATION DE CONFORMITE

En application des dispositions du décret n°0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015 portant création et attributions de la DGBFIP, il m'a été soumis les pièces justificatives de l'usage de la subvention de fonctionnement d'un montant de **HUIT CENT QUARANTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DOUZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE SEPT (844.972.447) FCFA** accordée à l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon au titre de l'exercice budgétaire 2017, en vue de la délivrance d'une attestation de conformité.

Au terme de l'examen des éléments constitutifs de son utilisation, il apparait que l'utilisation des Huit cent quarante quatre millions neuf cent soixante douze mille quatre cent quarante sept (844.972.447) Francs CFA a été justifiée, et qu'aucune anomalie significative n'a été relevée pour remettre en cause son usage.

Aussi, la situation nette de la subvention de fonctionnement attribuée en 2017 peut-elle se résumer comme suit :

Subvention accordée (FCFA)	Utilisation justifiée (FCFA)	Disponible
844.972.447	844.972.447	0

Fait à Libreville, le 21 MAI 2019

**Le Directeur Général du Budget et  
des Finances Publiques**

**Fabrice ANDJOUA BONGO ONDIMBA**



MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET  
DES FINANCES PUBLIQUES

UNITE DE CONTRÔLE BUDGETAIRE DU MINISTERE  
DU COMMERCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
ET DES PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES

N° 000889 /MBCP/SG/DGBFIP/UCBMCPMEPMI



## ATTESTATION DE CONFORMITE

En application des dispositions du décret n°0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015 portant création et attributions de la DGBFIP, il m'a été soumis les pièces justificatives de l'usage de la subvention de fonctionnement d'un montant de **UN MILLIARD CENT QUARANTE UN MILLION SIX CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT TRENTE UN CFA (1.141.657.131) FCFA** accordée à l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon au titre de l'exercice budgétaire 2018, en vue de la délivrance d'une attestation de conformité.

Au terme de l'examen des éléments constitutifs de son utilisation, il apparait que l'utilisation d'un milliard cent quarante un million six cent cinquante sept mille cent trente un (1.141.657.131) francs CFA a été justifiée, et qu'aucune anomalie significative n'a été relevée pour remettre en cause son usage.

Aussi, la situation nette de la subvention de fonctionnement attribuée en 2018 peut-elle se résumer comme suit :

Subvention accordée (F CFA)	Utilisation justifiée (FCFA)	Disponible
1.141.657.131	1.141.657.131 FCFA	0

Fait à Libreville, le 21 MAI 2019

**Le Directeur Général du Budget et  
des Finances Publiques**

**Fabrice ANDJOUA BONGO ONDIMBA**

